



Votez pour vous, votez CGT : Pour un syndicat qui défend vos droits !

Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite pèse lourdement sur l'emploi. De surcroît, c'est une surcharge de travail pour tous les personnels restant ayant à effectuer les mêmes tâches qu'auparavant. C'est devenu « travailler plus pour gagner moins » ; en effet le gel du point d'indice cumulé avec l'augmentation du coût de la vie se cumule pour éroder notre pouvoir d'achat. Sur notre université comme dans toute la fonction publique, la précarité s'installe. C'est pour toutes ces raisons que la CGT se présente à ces élections.

Depuis le passage de la loi LRU et le passage très rapide de notre université aux compétences élargies, la gestion managériale s'est accrue : augmentation du temps de travail des Biatoss, pression sur les collègues ne prenant pas assez d'heures supplémentaires d'enseignement... La notion de rentabilité s'installe au détriment du service aux usagers. Pour limiter les effets nocifs de ces changements, la CGT souhaite rassembler tous ceux qui ont une autre vision de l'université. Au-delà de ce contexte général la CGT entend défendre les personnels au quotidien.

Pour les BIATOSS

Nous sommes pour un retour aux 35 heures par semaine avec 9 semaines de congés payés!

Contrairement aux autres organisations syndicales, la CGT s'est abstenue de voter pour l'augmentation du temps de travail lors du CTP du 29 mars 2011.

En effet, l'article 1 du décret n°2000-15 du 25 Aout 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, modifié par le [décret n°2011-184 du 15 février 2011 - art. 55 \(V\)](#) stipule que :

« La durée du travail effectif est fixée à trente-cinq heures par semaine dans les services et établissements publics administratifs de l'Etat ainsi que dans les établissements publics locaux d'enseignement. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de **1 607 heures maximum**. » **UN MOT : MAXIMUM !**

Un mot ! Un mot que l'université a « oublié » de faire apparaître.

Un mot ! Un simple mot qui change complètement la réalité du décompte du temps de travail.

Un mot ! Un petit mot qui rend caduc le fait de devoir travailler 7h10 par journée.

Un mot ! Un anodin mot que n'ont pas su défendre nos précédents collègues élus au CTP.

Un mot ! Un mot qui a fait disparaître l'équivalent de deux semaines de congés par an, fruit de nos acquis sociaux passés.

Ce mot est le symbole de notre lutte pour défendre nos droits !

Voter FERC-Sup CGT, c'est aussi voter pour :

1) Une Harmonisation des carrières et des salaires vers le haut !

- Revalorisation des régimes indemnitaires permettant d'atteindre les taux les plus favorables de la fonction publique. Une politique indemnitaire plus claire : pourquoi certaines primes ne sont pas cumulables ?

2) Enfin une vraie politique de gestion des ressources humaines !

- Meilleure gestion des carrières des agents (formations, concours, détachement...) : des agents finissent souvent leur carrière en fin de grille sans pouvoir évoluer plus. Créer des postes pour répondre aux besoins réels du service public, titulariser les personnels et mettre un terme aux emplois précaires, permettre une réelle reconnaissance des qualifications

et résorber le sous-classement, l'obligation pour les établissements de dédier la moitié des créations de postes aux promotions des agents en fonction.

- Entretien d'évaluation : rendre possible le fait d'être représenté.

- Action sociale : Une action sociale et culturelle semblable en budget et fonctionnement à celui des comités d'entreprise. Le budget doit être d'au moins 0,2% de la masse salariale brute, contrôlé par les représentants des personnels.

Pour les enseignants et enseignants-chercheurs

- Une application du référentiel (PPRS) de manière identique, quelle que soit la composante. En effet, de fortes disparités apparaissent au sein même de l'université. Il faut en outre sortir de la gestion opaque d'attribution de ces primes. Nous devons pouvoir comparer entre les différents services.

- Un meilleur contrôle des heures supplémentaires. En effet des composantes sont obligées d'avoir recours massivement aux heures supplémentaires (il existe des services d'enseignement qui atteignent 1000 heures) par manque d'effectif. **Il faut créer des postes là où c'est nécessaire !** L'université en a les moyens et le droit depuis le passage de la loi LRU. Mais la résorption des heures supplémentaires ne peut se faire sans mesure salariale, en effet les heures supplémentaires sont devenues un complément indispensable pour beaucoup d'entre nous avec la baisse continue du pouvoir d'achat (20% de baisse en 20 ans). On peut agir localement sur le pouvoir d'achat en appliquant le référentiel de prime (PPRS) dans la fourchette haute, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

- Une meilleure prise en compte des congés maladie et des congés maternité comme cela se fait déjà dans d'autres universités (Compiègne, Grenoble...). En effet l'annualisation ne doit pas être le prétexte pour alourdir les services en dehors des périodes de congés.

- Une meilleure intégration des PRAG et PRCE dans notre université, avec la possibilité pour ceux qui le souhaitent d'une décharge pour effectuer de la recherche. Un passage facilité de ces statuts à celui de maître de conférences.

- Un droit à la formation rénové. En effet, les formations se font aujourd'hui sur le temps de loisir. Chaque formation doit être accompagnée d'une décharge équivalente au temps consacré. L'annualisation a permis toutes les dérives dans ce domaine.

- Le refus de l'évaluation-sanction aussi bien de la recherche (justifiant à terme la modulation des services) que de l'enseignement. **Ces évaluations n'auront qu'un seul but : freiner les carrières.**

Plutôt qu'une longue liste de promesses, les personnels des listes CGT élus s'engagent à :

- **Soutenir les projets qui améliorent la qualité du service aux usagers**
- **S'opposer à tout projet qui dégrade nos conditions de travail**

Pour tous les conseils où il y a des listes CGT :

Voter pour ces listes, c'est voter pour la défense de vos droits

Cgt-upec@hotmail.com

Tel : 06.29.82.44.34

Pour retrouver nos professions de foi : <http://cgtupec.canalblog.com>